

Bruxelles, le 9 décembre 2019
(OR. en)

14322/19

**Dossier interinstitutionnel:
2019/0260(NLE)**

**AVIATION 238
RELEX 1072**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)/Conseil
N° doc. Cion:	ST 14157/19 INIT + ADD1
Objet:	Proposition de DÉCISION DU CONSEIL établissant la position à prendre, au nom de l'Union, au sein du comité mixte institué par l'accord de transport aérien entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et le Canada, d'autre part – Adoption

1. La Commission a présenté la proposition de décision du Conseil citée en objet le 14 novembre 2019.
2. La proposition concerne la décision établissant la position à prendre, au nom de l'Union, au sein du comité mixte institué par l'accord de transport aérien entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et le Canada, d'autre part¹, en ce qui concerne l'adoption du règlement intérieur du comité mixte.

¹ JO L 207 du 6.8.2010, p. 32.

3. L'accord sur le transport aérien entre le Canada et la Communauté européenne et ses États membres est entré en vigueur le 16 mai 2019. Le comité mixte institué à l'article 17 de l'accord sur le transport aérien est chargé de son administration et de sa bonne application.
4. Le groupe "Aviation" a examiné le projet de décision du Conseil² et son annexe³ le 28 novembre 2019. Seules des modifications mineures ont été proposées.
5. Les textes, tels qu'ils ont été approuvés lors de la réunion du groupe, ont été mis au point par les juristes-linguistes du Conseil⁴.
6. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à confirmer l'accord intervenu au sein du groupe et à suggérer au Conseil d'adopter, en point "I/A" de l'ordre du jour d'une de ses prochaines sessions, la décision du Conseil ainsi que son annexe, dont les textes figurent dans le document 14826/19.

² Doc. 14157/19

³ Doc. 14157/19 ADD 1

⁴ Doc. 14826/19